

## Prêt de clés du local du Meyrin CTT

Conformément aux statuts du Meyrin CTT, le Comité est habilité à mettre à disposition une clé du local et en fixe les conditions de prêt.

Seul un(e) membre majeur(e), (les mineur(e)s n'étant pas autorisé(e)s dans le local sans la supervision d'un(e) adulte), peut faire une demande de prêt d'une clé. Celle-ci doit être dûment justifiée.

Les conditions de prêt auxquelles s'engage le(la) membre sont:

- Avoir été membre du club depuis au moins deux saisons;
- Etre à jour avec le paiement de sa cotisation;
- Restituer la clé, lorsque le(la) membre quitte le club (par démission, changement de club, radiation, etc.)

Une caution de 100 CHF sera demandée lors de la remise de la clé du local.

Un montant de 50 CHF sera remboursé lors de la restitution de la clé.

Le(la) membre qui reçoit une clé est responsable des événements pouvant survenir pendant qu'il(elle) se trouve dans les locaux ouverts avec sa clé.

Date et signature du(de la) membre qui a pris note des conditions de prêt ci-dessus.

---

Meyrin CTT  
Comité 2026-2027

